

# Rémunération et régime indemnitaire dans la fonction publique territoriale

Haute-Savoie, 2022

Service Etudes et Statistiques

Eléa SOUILHE

# Sommaire

Méthodologie	<u> 3</u>
Population étudiée	<u> 4</u>
Vue d'ensemble	6
Les différents types de collectivités	10
Cartographie	13
Synthèse	14

# Méthodologie

L'étude se base sur les données des 223 collectivités d'au moins 1 agent qui ont transmis leur RSU (Rapport Social Unique) en 2022.

Cette étude sur les rémunérations et le régime indemnitaire traite principalement de 2 indicateurs : la rémunération globale annuelle brute par ETPR (Equivalent Temps Plein Rémunéré), ainsi que la part que représentent les primes et indemnités dans cette rémunération (exprimée en pourcentage).

Ces indicateurs ont été étudiés selon différents angles : statut, catégorie, filière et type de collectivité.

En effet, les collectivités ont été regroupées selon différentes catégories : les communes (n=158), les communeutés de communes ou d'agglomération (CC/CA) (n=17), les centres communaux et intercommunaux d'action sociale (CCAS/CIAS) (n=13), et les syndicats (n=29).

## Population étudiée

Figure 1 : Répartition des agents par statut

7 agents sur 10 sont fonctionnaires.

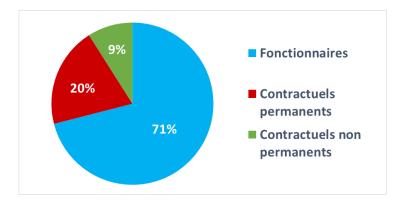


Figure 2 : Répartition des agents par catégorie

15% des agents sont catégorie B.

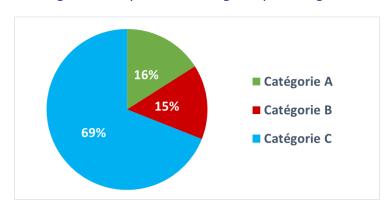


Figure 3 : Répartition des agents par filière

La filière technique est la plus
représentée, avec plus de 42%
de l'ensemble des agents.
1 agent sur 4 fait parti de la

filière administrative.

Filière	Agents permanents
Administrative	24,7%
Technique	42,5%
Culturelle	3,5%
Sportive	0,7%
Sociale	10,9%
Médico-sociale	4,8%
Médico-technique	0,1%
Police municipale	1,2%
Animation	6,8%
Incendie secours	4,7%

Figure 4 : Répartition des agents par temps complet et par statut

3 contractuels permanents sur 10 sont à temps non complet, pour seulement 1 fonctionnaire sur 10.

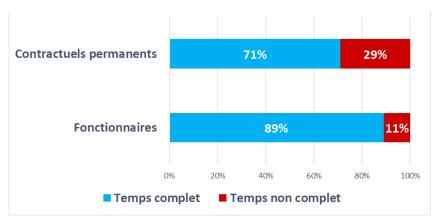


Figure 5 : Répartition des agents par temps plein et par statut

Parmi les agents à temps complet, 6% des contractuels et 11% des fonctionnaires sont à temps partiels.

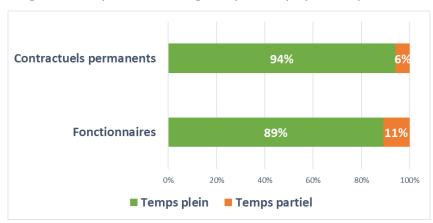
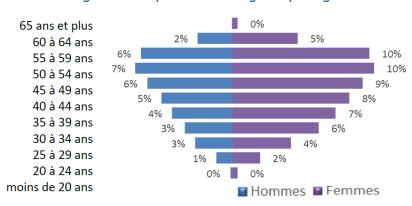


Figure 6 : Répartition des agents par âge

Les fonctionnaires ont en moyenne 47,2 ans, contre 39,9 ans pour les contractuels permanents.

62% des agents sont des femmes.



Note : les données sur les indemnités ne sont pas disponibles pour les contractuels sur un emploi non-permanent, ils ne seront pas pris en compte dans la suite des analyses.

#### Vue d'ensemble

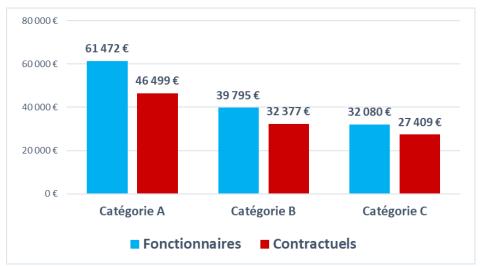


Figure 7 : Rémunération annuelle brute par ETPR et par catégorie

Les fonctionnaires ont une rémunération plus élevée que les contractuels quelle que soit leur catégorie. Ces premiers gagnent en moyenne 15 000 € de plus par an pour les catégorie A, 7 000 € de plus pour les catégories B et 5 000 € de plus pour les agents de catégorie C.

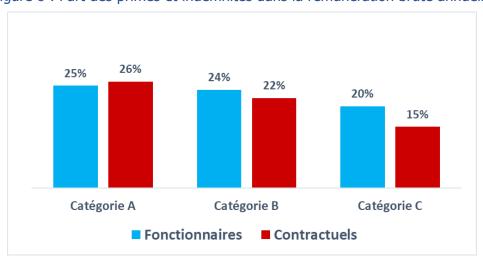


Figure 8 : Part des primes et indemnités dans la rémunération brute annuelle

Les agents de catégorie A sont ceux pour qui les primes et indemnités sont les plus élevées. A l'inverse, les agents de catégorie C et notamment les contractuels, ont les plus faibles primes et indemnités.

Des différences au niveau des primes et indemnités existent principalement entre fonctionnaires et contractuels de catégorie C.

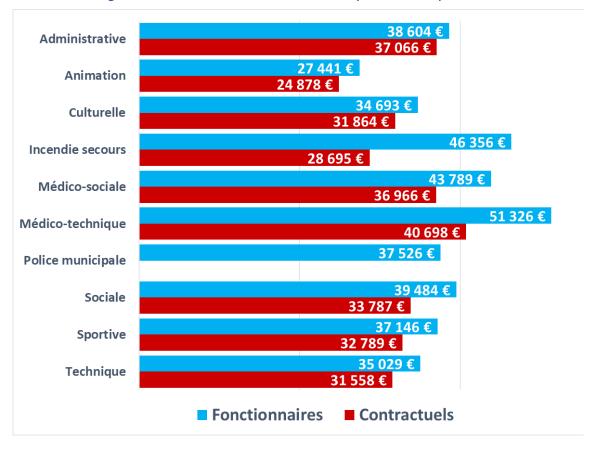


Figure 9 : Rémunération annuelle brute par ETPR et par filière

Toutes catégories confondues, c'est la dans la filière médico-technique que les agents ont la meilleure rémunération.

A l'inverse, la filière animation est celle avec les salaires les plus faibles.

Les fonctionnaires ont des rémunérations plus importantes dans l'ensemble des filières.

Les plus grosses différences selon le statut sont dans les filières Incendie-Secours (18 000 € d'écart), Médico-Technique (10 000 €) et Médico-Sociale (8 000 €). Ces 3 filières regroupant tout de même peu d'agents, ces résultats sont à prendre avec précaution.

Note : il n'y a pas de contractuels dans la police municipale.

selon les filières 10% 15% 20% 25% 30% 35% 40% 45% 22,7% Administrative 23.2% 18,4% Animation Culturelle 16,4% 43,3% Incendie secours 29,0% 18,8% Médico-sociale 20,9% Médico-technique 20,7% 22,6% Police municipale Sociale Sportive Technique Fonctionnaires Contractuels

Figure 10 : Part des primes et indemnités dans la rémunération brute annuelle selon les filières

La filière Incendie-Secours est celle où les primes et indemnités représentent la plus grande proportion de la rémunération totale.

Les filières Incendie secours et Animation ont les plus gros écarts au niveau des primes et indemnités entre les fonctionnaires et les contractuels (14 points et 5 points).

Dans les filières Administratives, Médico-sociale, Médico-technique et Sociale, la part des primes et indemnités et plus importantes pour les contractuels que pour les fonctionnaires.

Néanmoins, selon le graphique précédent, les rémunérations sont plus importantes chez les fonctionnaires. La différence d'âge entre fonctionnaires et contractuels permet d'expliquer en partie ces résultats.

Figure 11 : Rémunération annuelle brute par ETPR par catégorie et par filière

	Fonctionnaires		Contractuels		
	Rémunération globale annuelle	Part des primes et indemnités	Rémunération globale annuelle	Part des primes et indemnités	
Filières	Catégorie A				
Administrative	62 021 €	28,3%	45 983 €	27,1%	
Culturelle	46 249 €	19,5%	37 917 €	19,3%	
Incendie secours	72 509 €	46,4%	40 005 €	41,7%	
Médico-sociale	60 577 €	17,5%	48 299 €	22,2%	
Médico-technique	63 374 €	17,7%	41 689 €	21,0%	
Police municipale					
Sociale	60 242 €	18,9%	47 175 €	21,7%	
Sportive	35 561 €	19,6%	53 971 €	20,0%	
Technique	63 832 €	28,2%	48 167 €	28,3%	
		Catég	orie B		
Administrative	39 732 €	23,2%	33 596 €	22,1%	
Animation	33 471 €	22,3%	30 333 €	21,3%	
Culturelle	35 760 €	18,2%	29 644 €	16,2%	
Incendie secours	51 174 €	45,9%			
Médico-sociale	31 066 €	20,1%	29 605 €	19,4%	
Médico-technique	40 080 €	21,4%	25 045 €	13,1%	
Police municipale	45 501 €	23,6%			
Sociale	32 528 €	17,3%	26 204 €	22,4%	
Sportive	37 384 €	20,6%	31 657 €	19,1%	
Technique	43 803 €	23,9%	34 766 €	24,4%	
	Catégorie C				
Administrative	31 682 €	19,4%	27 778 €	15,8%	
Animation	26 725 €	17,9%	24 032 €	12,1%	
Culturelle	28 323 €	17,3%	30 758 €	12,1%	
Incendie secours	42 674 €	42,3%	28 381 €	28,5%	
Médico-sociale	27 787 €	25,3%	31 078 €	20,1%	
Police municipale	36 483 €	22,5%			
Sociale	28 367 €	17,3%	28 273 €	16,5%	
Sportive	28 056 €	31,8%	29 146 €	21,7%	
Technique	32 152 €	17,2%	27 833 €	14,1%	

La filière Incendie-secours est celle dont les primes et indemnités sont les plus élevées dans les 3 catégories. C'est aussi la filière avec les rémunérations les plus élevée pour les fonctionnaires des 3 catégories. Hormis cette filière, ce sont les agents administratifs et techniques de catégorie A qui ont les primes et indemnités les plus importantes.

En moyenne, les contractuels permanents gagnent 13 % de moins que les fonctionnaires à filière et catégorie égale. De plus, la part de leurs primes et indemnités est inférieure de 2,1 points par rapport à celle des fonctionnaires (19,8 % contre 21,8 %).

#### Les différents types de collectivité

60 000 € 52 751 € 55 000 € 51 185 € 50 000 € 45 386 € 45 000 € 40 778 € 35 360 € 34 435 € 40 000 € 36 214 € 35 000 € 31 305 € 30 995 € 29 441 € 28 114 € 27 984 € 30 000 € 25 000 € 20 000 € Catégorie A Catégorie B Catégorie C Communes ■ CC/CA ■ CCAS/CIAS Syndicats

Figure 12 : Rémunération annuelle brute par ETPR, catégorie et type de collectivité

Les syndicats sont les collectivités avec les rémunérations les plus élevées pour les 3 catégories. A l'inverse, les CCAS et CIAS sont les collectivités avec les revenus les plus faibles.

La catégorie A est celle avec le plus gros écart de rémunération entre les différents types de collectivité (environ 12 000 € par an et par ETPR).

Pour les catégories B et C, les différences sont de 5 000 € et 3 000 €.

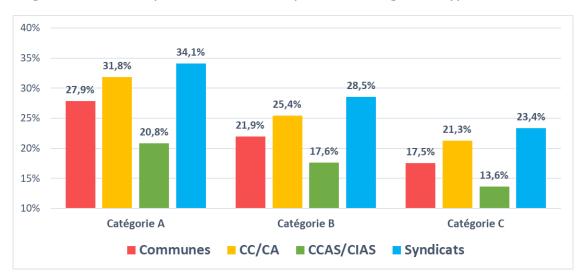


Figure 13 : Part des primes et indemnités par ETPR, catégorie et type de collectivité

Les primes et indemnités sont les plus importantes dans les syndicats pour les 3 catégories. Les CCAS/CIAS sont les collectivités avec les plus faibles primes et indemnités.

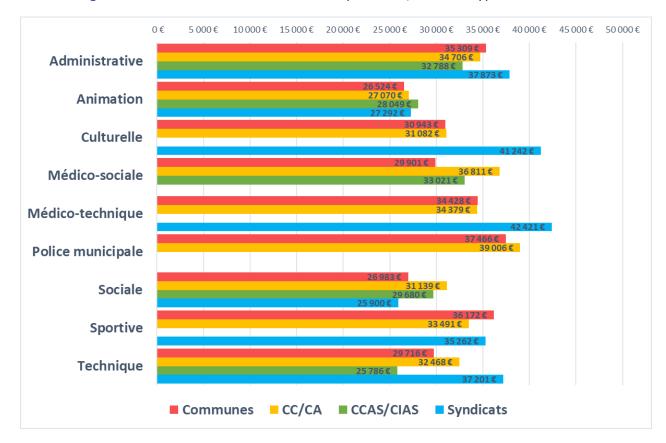


Figure 14 : Rémunération annuelle brute par ETPR, filière et type de collectivité

Les syndicats sont les collectivités avec les rémunérations les plus élevées dans les filières Administratives, Culturelle, Médico-Technique et Technique.

Les communautés de communes et d'agglomération proposent les rémunérations les plus élevées dans les filières Médico-sociale, Police municipale et Sociale.

La filière Animation est celles où les rémunérations sont les plus semblables entre les différents types de collectivité. A *contrario*, les filières Culturelle et Technique sont celles avec les différences les plus importantes (plus de 10 000 € bruts par an et par ETPR).

Note : il n'y a pas de filière Incendie Secours dans les types de collectivités étudiées. Cette filière n'est présente que dans les SDIS (Service départemental d'Incendie et Secours) qui sont des collectivités spécifiques.

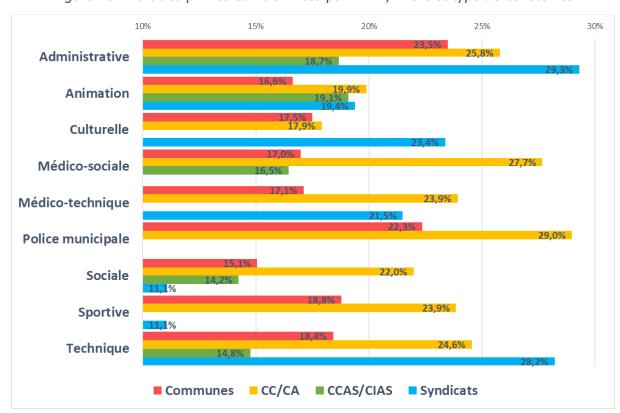


Figure 15 : Part des primes et indemnités par ETPR, filière et type de collectivité

Les syndicats sont les collectivités dont la part des primes et indemnités versées aux agents sont les plus élevées dans les filières Administrative, Culturelle et Technique.

Dans les filières Médico-sociale, Médico-technique, Police municipale, Sociale et Sportive, ce sont les CC et CA qui ont les plus importantes primes et indemnités.

Les écarts les plus importants entre type de collectivité se trouvent principalement dans les filières Administrative, Médico-sociale, Sociale, Sportive et Technique (plus de 10 points de différence).

## Cartographie

Figure 16: Rémunération annuelle brute par commune

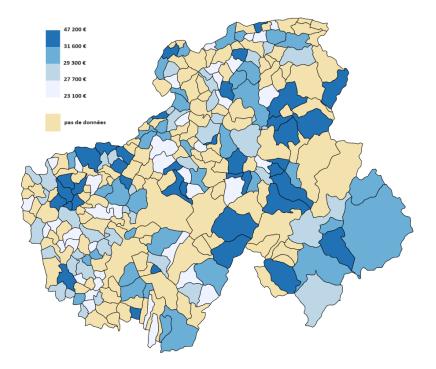
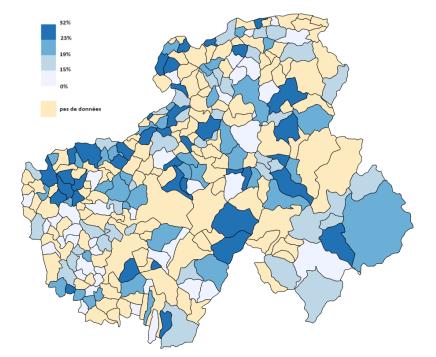


Figure 17 : Part des primes et indemnités dans la rémunération brute par commune



Au niveau des rémunérations, il ne semble pas y avoir d'effet de frontière. Certaines communes, situées en montagne, rémunèrent leurs agents à la même hauteur.

La part des primes et indemnités semble plus élevée dans les communes frontalières, ainsi que dans certaines communes de montagne.

Le coût de la vie étant globalement élevé sur tout le territoire Haut-Savoyard, ceci peut expliquer le fait que nous retrouvons des indemnités élevées sur tout le département.

Les communes situées au sud-ouest du département semblent néanmoins proposer des rémunérations et des primes et indemnités moins importantes que le reste du département.

### Synthèse

- Il existe des différences de rémunération entre les fonctionnaires et les contractuels permanents, notamment entre les agents de catégorie A.
- La part que représente les primes et indemnités est plus importante pour les agents de catégorie A.
- La filière Animation est celle où les rémunérations sont les plus faibles pour les fonctionnaires et les contractuels.
- Les agents issus de la filière Incendie-secours sont ceux pour qui les primes et indemnités sont les plus conséquentes.
- Hormis cette filière, ce sont les agents de catégorie A issus des filières
   Administrative et Technique qui ont les primes et indemnités les plus importantes.

   Les agents de catégorie C issus des filières Animation et Culturelle sont ceux avec les plus faibles primes et indemnités.
- Les Syndicats sont les collectivités qui rémunèrent le mieux leurs agents et qui accordent les plus importantes part de primes et indemnités.
- A l'inverse, ce sont les CCAS et CIAS qui ont les plus faibles revenus et primes et indemnités.
- Les communes frontalières, ainsi que certaines communes de montagne, semblent avoir des primes et indemnités plus élevées.
   Les communes du sud-est du département proposent des rémunérations et des primes et indemnités plus faibles à leurs agents.

Les points forts de cette étude : Le présent rapport permet de valoriser les données du Rapport Social Unique, leur attribuer un sens dont la plupart des collectivités pourra y trouver une utilité. De plus, la rémunération et le régime indemnitaire y sont étudiés de la manière la plus précise qu'il soit (au regard des données disponibles). Ce rapport joue donc pleinement son rôle descriptif.

Les points de vigilance : Les données liées aux ETPR et indemnités sont parfois complexes à corriger et potentiellement soumises à un biais de subjectivité. Ainsi, les chiffres présentés doivent être considérés avec prudence. Enfin, la présente étude n'a pas pour vocation à justifier les différences constatées.